



Bail caduque après séparation

Par **malia**, le **12/12/2011** à **12:56**

Bonjour,

Suite de ma séparation avec mon concubin, j'ai envoyé un courrier en recommandé à mon agence pour la résiliation de mon nom sur le bail. Lui est co-titulaire du bail.

Ma résiliation a été prise en compte. Depuis il doit refaire un bail avec l'agence mais ne le fait pas. Il n'a pas pris contact avec l'agence et n'a pas encore payé le loyer de ce mois.

L'assurance habitation est sur mon nom qu'à moi je suis le seul titulaire du contrat donc lui se retrouve sans assurance. Que va-t-il se passer par la suite? Il y a-t-il un temps limite avant que l'agence donne droit à une expulsion? Je précise qu'il n'a aucune ressource, il ne travaille pas et ne donne pas de droit de CAF ou chômage.